

Il appelait au boycott des génériques Teva

Il avait lancé un appel au boycott des produits pharmaceutiques israéliens Teva... Richard Srogosz devra attendre le 2 février pour être jugé.



Devant le palais de justice de Metz, une centaine de personnes sont venues soutenir Richard Srogosz. Photo Marc WIRTZ

« Le dossier est renvoyé au 2 février. » La salle d'audience du tribunal correctionnel, pleine à craquer, se vide. Richard Srogosz passe la porte un peu déçu : « J'aurais préféré être débarrassé, mais je reviendrai. » « Nous reviendrons ! », lance Jean-Claude Meyer, responsable de l'UJFP (Union juive française pour la paix) d'Alsace. Et encore plus nombreux ».

Hier après-midi, près d'une centaine de personnes – venues de Metz, d'Alsace, de Paris, de Chambéry et même d'Alberville – s'étaient mobilisées pour soutenir Richard Srogosz. Ce Messin de 68 ans, ancien professeur de lettres et président de l'association BDS 57 (Boycott, désinvestissement, sanctions), est prévenu pour provocation à la discrimination en raison de l'origine, l'ethnie, la race ou la religion par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique. Il organise habituellement des manifestations culturelles. Mais entre février et novembre 2015, il a écrit à des pharmaciens de l'agglomération messine pour appeler au boycott des produits Teva. Selon BDS, « cette multinationale spécialisée dans les médicaments génériques contribue fortement au budget de l'État

israélien » et « participe à l'oppression sanitaire et économique des Palestiniens ».

« Je ne fais pas de provocation, je ne suis pas hors la loi. D'ailleurs, mes courriers étaient nominatifs. Je n'ai pas placardé des pancartes dans toute la ville. Je pense simplement que les citoyens ont le droit d'être informés. Après, chacun fait ses choix, assure Richard Srogosz. Ce procès est avant tout politique, géopolitique même, et se déroule dans un contexte d'état d'urgence qui sert à criminaliser tout mouvement social. » Il soupire : « C'est incroyable qu'une société extrêmement puissante me demande ainsi de l'argent... »

Le prévenu risque cinq ans de prison et 25 000 € d'amende. « Mais ce n'est pas parce qu'on est fort et puissant qu'on gagne. » C'est aussi l'avis de son avocate, M^e Liliane Glock : « J'ai eu beaucoup de mal à obtenir une copie du dossier auprès du ministère public et maintenant, il renvoie l'affaire au prétexte que je rends mes conclusions seulement aujourd'hui. Je crois surtout que mes écrits inquiètent le parquet et qu'ils veulent en informer la Chancellerie. »

La suite le 2 février.